

venu d'une décision de la Diète assemblée en 1634, les ordres donnés par Ladislas.

En 1653, sous le regne de Jean-Casimir, le Prusse se plaignit de nouveau des infractions faites à son Privilège d'Incorporation, parce qu'on levoit les nouveaux droits établis en Pologne, sur les marchandises envoyées en cette Province.

En 1661 la Diète de la République résolut d'ériger quelques nouveaux péages sur les rivières; mais les grandes Villes de la Prusse s'y opposèrent de tout leur pouvoir, & déclarèrent, qu'elles étoient prêtes à subir les voies d'exécution, & résolûs à toutes les extrémités possibles plutôt que de payer ces droits de Douane. Leur fermeté effectua qu'on cassa les Décrets portés contre-elles, & que le Roi Jean-Casimir déclara, que leurs Privilèges seroient conservés & maintenus en leur entier. Son Successeur Michel Wisniowazki, fit aussi casser le Décret que le Tribunal de Radom avoit porté à ce sujet contre les habitans de la Prusse, qui lui en firent en 1671 des remerciemens publics, & lui accordèrent par reconnoissance une somme, non comme Subside, mais purement en don gratuit. Vers le même-tems on transféra à Friedland, petite Ville de la Prusse, un péage, qui jusques alors avoit été sur les frontières de la Pologne. Les Etats de Prusse ordonnèrent au Receveur de se retirer, & menacerent de le punir, au cas qu'il tentât de lever quelque impôt sur les Citoyens.

Sous le regne d'Auguste II. on érigea quelques péages à Strasbourg ou Brödnitz & ailleurs; mais les Etats s'y opposèrent à deux reprises. en 1713 & en 1730, & chargerent les Palatins & les Castellans de la Province de faire retirer les Receveurs, & de les chasser même, s'il le falloit à main armée; ainsi que de convoquer la Noblesse, pour défendre par l'épée les Privilèges de la Province. C'est ainsi qu'elle s'est toujours maintenüe dans la possession de sa franchise, ne payant que les droits de sortie sur les frontières, déjà subsistans sous Casimir.

Il n'y a eu pendant tout ce tems que deux Douanes, qui sont restées sur pied, toutes deux sur la Vistule, proche de Thorn; l'autre à Diesbau, érigée sous le regne du Roi Etienne Batori; l'autre